

# ARRETE N°2019-2020 SCOLARITE -CP-02

# PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITE PARIS 8

# **ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education;

Vu les statuts de l'université Paris 8;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 11 septembre 2019 ;

Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 201;

#### ARRETE

# ARTICLE 1-

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'UFR Arts, philosophie, esthétique, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2020 :

Giordano FERRARI
Jennifer VERRAES
Orazio IRRERA
Farah CHERIF ZAHAR
Rémy SOHIER
Cédric PLESSIET
Julie PERRIN
Christine ROQUET

Clara BIERMANN
Giordano FERRARI
Mathieu HAREL VIVIER
Paul-Louis ROUBERT
Sabine BOUCKAERT
Françoise PY
Raphaëlle DOYON
Nathalie COUTELET

# ARTICLE 2 -

M. Giordano FERRARI est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

# ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 6 novembre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE